



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	11

Date de la convocation

10/09/2026

Date d'affichage

10/09/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize septembre à 19h07, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du foyer communal, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Présidence : M. Julien PICHOT, Maire

Secrétaire de séance : Mme Valentine BONDON

Participants : M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Jasmonde MARTIN, M. Eric COLAS, Mme Karine LORENTZ, Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie GOURBIN, Mme Valentine BONDON

Absents excusés : M. Robert DARIEN (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), Mme Mélanie GOURBIN, Mme Céline VINGANTE

Absents : M. Christophe FAGNOU, Mme Nathalie FAGNOU

Objet de la Délibération :

DÉNOMINATION DU CABINET MULTI-PROFESSIONNEL

Délibération n° 2026_47

Le cabinet multiprofessionnel d'Aunay-sous-Auneau, en activité depuis le 1er janvier 2026, regroupe plusieurs professionnels afin de favoriser une offre de soins et de services de proximité pour les habitants de la commune et des communes environnantes.

Ce lieu participe à la dynamique de maintien et de développement des services de proximité et répond à la volonté de la commune de contribuer à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire.

Afin de faciliter son identification, il est proposé de lui attribuer une dénomination officielle.

Un sondage a été réalisé auprès des professionnels exerçant au sein du cabinet. Deux propositions sont ressorties : « **Espace multiprofessionnel** » et « **Centre multiprofessionnel** ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **De retenir la dénomination « Espace multiprofessionnel » ;**
- **De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 23/09/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice
administrative*

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT**

